



Comité National d'Action Laïque

209 boulevard Saint Germain 75007 Paris
01 45 48 47 22 - secretariat-general@cnal.fr

Le CNAL est composé de
la Fédération nationale des DDEN,
la FCPE,
la Ligue de l'Enseignement,
du SE-UNSA
et de l'UNSA-Education.

Déclaration du CNAL :

Bernard Kouchner : Catholique sans frontière ?

Nous apprenons par une dépêche AFP que la France et le Vatican viennent de signer un accord de reconnaissance des diplômes de l'enseignement supérieur.

"Cet accord a pour objet de reconnaître la valeur des grades et des diplômes canoniques (théologie, philosophie, droit canonique) ou profanes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur catholiques reconnus par le Saint-Siège et de faciliter les différents cursus universitaires"

Le Comité National d'Action Laïque* s'indigne tant de l'accord lui-même que du moment choisi pour le signer.

En effet alors que la représentation nationale est sur le point de produire un texte d'apaisement (Loi Carle) pour sortir du conflit Public-privé engendré par l'article 89, était-il urgent de signer un tel accord ?

Devons-nous comprendre, que l'onction du Pape Benoît XVI accordée à des établissements catholiques en France, entraînerait automatiquement la reconnaissance par la République Française des diplômes délivrés par ces derniers ?

Le CNAL examinera de près cet accord mais souhaite exprimer dès aujourd'hui son inquiétude sur une démarche qui pourrait ouvrir un conflit majeur autour de la question laïque.

Paris, le 18 décembre 2008

Laurent Escure
Secrétaire Général du CNAL

